

Saint-Etienne, le 01/11/2024

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/10/2024 au 31/10/2024

N° Cesu employeur : X1079592090008
MONSIEUR THIBAUD BEROUD
 152 R DE RENNES
 75006 PARIS

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	75,47 x 2,900 % = 2,19	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	75,47 x 6,800 % = 5,13	
MALADIE		76,81 x 13,000 % = 9,99
VIEILLESSE	76,81 x 7,300 % = 5,61	76,81 x 10,570 % = 8,12
ALLOC. FAMILIALES		76,81 x 5,250 % = 4,03
ACCIDENT DU TRAVAIL		76,81 x 2,100 % = 1,61
FNAL		76,81 x 0,100 % = 0,08
CFP		76,81 x 0,850 % = 0,65
CSA		76,81 x 0,300 % = 0,23
CDS		76,81 x 0,016 % = 0,01
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	76,81 x 4,010 % = 3,08	76,81 x 6,010 % = 4,62
IRCEM PREVOYANCE	76,81 x 1,040 % = 0,80	76,81 x 2,450 % = 1,88
POLE EMPLOI		76,81 x 4,050 % = 3,11
TOTAL DES COTISATIONS	16,81	34,33

Montant net social	:	60,00 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 60,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	62,19 €	

Impôt sur le revenu	Base : 62,19 € Taux personnalisé / taux non personnalisé : 0,00 % Impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €	Net payé en euros : 60,00 € Date de paiement de la rémunération : 06/11/2024
----------------------------	---	---

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 1919734 enregistrée le 30/10/2024

Nombre d'heures travaillées:	2	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	76,81 €
		Assiette des cotisations	:	76,81 €